VILLE DE GENNEVILLIERS
(HAUTS-DE-SEINE)
DIRECTION GENERALE
PL/JM/FC/MRF

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 30 Juin 2021 à 20H00

Le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers, convoqué le 24 Juin 2021, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL (arrivé à 20h15), Zineb ZOUAOUI, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Chaouki ABSSI, Nadia MOUADDINE, Ibrahima N'DIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Gwenola HAUG, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mariama GASSAMA, Maxime CAZAUX, Lucile ABADIE, Brice NKONDA (arrivé à 20h30), Ahcen MEHARGA, Claire FIQUET, Philippe HALLAIS.

ETAIENT REPRESENTES
Philippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Grégory BOULORD représenté par Yasmina ATTAF, Roger DUGUE représenté par Alexandra D'ALCANTARA, Sofia MANSERI représentée par Eloi SIMON, Aurélie REMACLE représentée par Khalid DAMOUN, Mohamed DDANI représenté par Nadia MOUADDINE, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA,

ABSENTS EXCUSES
Délia TOUMI, Richard MERRA, Fathia SAIHI, Sinan KARAKUS.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

II) - POINTS D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) - VŒUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 Mai 2021.

Il y a lieu d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Mai 2021.

II) - POINTS D'INFORMATION

- Présentation des dispositifs des vacances familiales et des activités d'été à Gennevilliers (Alexandra D'ALCANTARA)
- Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2020 (Christophe BERNIER)

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

Approbation du Compte Administratif de la commune pour 2020

Il s'agit de présenter le Compte Administratif de la commune pour 2020 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 140.417.842,79 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 165.303.954,38 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 65.288.634,77 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 50.038.299,94 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 34; Abs. : 4 Brice NKONDA, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH (représentée par Ahcen MEHARGA) Philippe HALLAIS ; NPPV : 1 Patrice LECLERC

Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2020

Il s'agit de présenter le Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour 2020 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 248.472,85 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 593.825,42 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22.421,00 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 41.327,24 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : Patrice LECLERC

Approbation du Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'année 2020

Il s'agit de présenter le Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour 2020 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 535.208,41 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 879.503,36 €. Dépenses et recettes d'investissement s'égalisent à 40.307,35 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : Patrice LECLERC

Arrêt du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 pour la commune de Gennevilliers

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 pour la commune. Le compte de gestion retrace l'état du patrimoine de la commune et les mouvements constatés par le comptable public au cours d'un exercice, il est conforme au Compte Administratif produit par les services municipaux.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35 ; Abs. : 4 Brice NKONDA, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH (représentée par Ahcen MEHARGA), Philippe HALLAIS

Arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'exercice 2020

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques. Le compte de gestion représente le document comptable du Trésor Public, conforme au Compte Administratif de la restauration du personnel des administrations publiques.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'exercice 2020

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2020 du budget annexe du cinéma Jean Vigo. Le compte de gestion représente le document comptable du Trésor Public, conforme au Compte Administratif du cinéma Jean Vigo.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Attribution complémentaire de subventions de fonctionnement à diverses associations pour l'exercice 2021

Au titre de l'année 2021, il y a lieu d'attribuer des subventions de fonctionnement à diverses associations, en complément de celles déjà accordées lors du Conseil Municipal du 31 mars 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 2 Patrice LECLERC, Céline LANOISELEE

Délibération modificative et récapitulative relative à la taxe de séjour

La présente délibération ajuste les tarifs de la taxe de séjour pour les hôtels 3 étoiles et informe le Conseil Municipal de la modification des modalités de taxation des hébergements non classés.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Rapport d'utilisation relatif au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) attribué en 2020 à la Ville de Gennevilliers

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) perçu en 2020 pour un montant de 2.802.888 € a contribué au financement de dépenses sociales. Une liste, non exhaustive, de ces dépenses est présentée dans ce rapport.

Vote : Prend acte

Rapport d'information sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) attribuée en 2020 à la Ville de Gennevilliers

La Ville de Gennevilliers a perçu 6.069.332 € en 2020 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dotation attribuée sur la base d'un certain nombre de critères. Cette somme a été affectée à différentes actions ou réalisations contribuant à la cohésion sociale.

Vote : Prend acte

Autorisation du dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les agents du Centre Médical Social (CMS) de Gennevilliers, à titre exceptionnel et dérogatoire en raison de circonstances particulières liées à l'épidémie de Covid-19

Conformément à l'article 1er du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les agents du Centre Médical Social (CMS) de Gennevilliers, sur décision motivée de l'autorité territoriale, en raison de circonstances particulières liées à l'épidémie de Covid-19. Cette dérogation s'applique à titre exceptionnel jusqu'à la fin du régime transitoire prévu pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création au sein de la crèche Masselier d'un poste de secrétaire à temps complet, au sein de la Direction Petite Enfance (DPE)

Dans le cadre de la municipalisation des crèches, des personnels ont été mis à disposition par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Un des agents mis à disposition, et occupant un poste de secrétaire de crèche, a été placé en disponibilité d'office dans l'attente d'une retraite pour invalidité. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste de secrétaire à temps complet au sein de la crèche Masselier relevant de la Direction Petite Enfance (DPE).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création au sein de la Direction pour le Développement de l'Emploi et de l'Insertion (DDEI) d'un poste de directeur à temps complet et suppression du poste de directeur existant exerçant ses missions à temps non complet à 50% pour la Ville de Gennevilliers et à 50% pour une association (Mission locale)

Le directeur actuel au sein de la Direction pour le Développement de l'Emploi et de l'Insertion (DDEI) exerce ses missions à temps non complet à hauteur de 50% pour la Ville de Gennevilliers et 50% pour une association (Mission locale). Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer ce poste à temps non complet et de créer un nouveau poste de directeur à temps complet, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création d'un poste de directeur(-trice) adjoint(e) du réseau médiathèques et suppression du poste de responsable adjoint du secteur adulte à temps complet, au sein de la Direction de la Culture et de la Jeunesse (DCJ)

La collectivité souhaite positionner la médiathèque Rabelais de la Direction de la Culture et de la Jeunesse (DCJ) à la tête de l'ensemble du réseau et accroître le fonctionnement en transversalité des trois médiathèques. Dans ce contexte, il convient de créer au sein de cette direction un poste de directeur(-trice) adjoint(e) du réseau des médiathèques à temps complet. Il convient également de supprimer le poste de responsable adjoint du secteur adulte de la médiathèque Rabelais à temps complet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création et suppression de deux postes au sein de la Direction du Patrimoine Bâti (DPB)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans ce cadre et pour répondre aux besoins de la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) de Gennevilliers, il est proposé au Conseil Municipal de créer et supprimer deux postes.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association "Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers" (CVHG) pour le versement d'une subvention de 2.703 €

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association "Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers" (CVHG) pour le versement d'une subvention de 2.703 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 1 Mohamed GRICHI

Rapport annuel d'accessibilité 2020, présenté en Commission Communale pour l'Accessibilité, avant transmission au Préfet des Hauts-de-Seine, au Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Il s'agit de prendre acte du Rapport annuel d'accessibilité 2020, présenté en Commission Communale pour l'Accessibilité, avant transmission au Préfet des Hauts-de-Seine, au Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Vote : Prend acte

Contrat de Développement Département-Ville – Attribution de subventions à des associations locales

Le Contrat de Développement Département-Ville 2019-2021 prévoit, sur le volet soutien en fonctionnement, des actions à caractère culturel et sportif, portées par des associations locales. Il convient donc de prévoir la ventilation du soutien global pour chacune des associations.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 32 ; NPPV : 7 Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI (représenté par Nadia MOUADDINE), Gwenola HAUG, Ibrahima N'DIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, Céline LANOISELEE

Attribution d'une subvention à l'association "Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le Terminal 4, extension Roissy CDG - C.E.C.C. T4" (C.E.C.C. T4) pour l'étude d'alternatives au projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle

L'association "C.E.C.C. T4" lutte contre le projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à lui attribuer une subvention de 300 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création et suppression d'un poste de Cadre chargé du suivi de développement des associations sportives au sein de la Direction Municipale des Sports (DMS)

A la suite d'une mutation interne, il convient de supprimer au sein de la Direction Municipale des Sports (DMS) de Gennevilliers le poste de Cadre chargé du suivi de développement des associations actuellement sur les grades de rédacteur et attaché territorial à temps complet et de créer le même poste sur les grades de rédacteur, attaché, conseiller des APS et ETAPS territoriaux à temps complet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Attribution de subventions aux partenaires dans le cadre de la Cité éducative de Gennevilliers pour la mise en place d'actions durant l'année scolaire 2021

Il s'agit d'attribuer une subvention aux partenaires dans le cadre de la Cité éducative de Gennevilliers, pour la mise en place d'actions pour l'année 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Autorisation de signature de la convention entre le Projet de Réussite Educative - Caisse des Ecoles et la Ville de Gennevilliers pour l'année 2021

La convention a pour objet de définir les actions développées et financées par la Ville dans le cadre du Projet de Réussite Éducative et de préciser, à ce titre, les modalités de financement de ces actions entre la Caisse des Ecoles et la commune pour l'année 2021 par le versement d'une subvention d'un montant de 280.472 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association "le jardin des mathématiques"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association "le jardin des mathématiques" pour le versement d'une subvention de la Ville à cette association pour l'année 2021, soit 5.200 €, dans le cadre de la Cité éducative de Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Compagnie Ona Tourna"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1.500 € à la compagnie Ona Tourna, association qui participe fréquemment aux événements culturels organisés par la Ville et qui a répondu à l'appel à projet lancé par les relations internationales pour soutenir des projets solidaires à l'international.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Art Libre"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 2.000 € à "Art Libre", association participant à la vie culturelle de Gennevilliers qui a répondu à l'appel à projet lancé par les relations internationales pour soutenir des projets solidaires à l'international.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Rosi France"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 2.000 € à l'association "Rosi France", pour soutenir des projets citoyens et de solidarité internationale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 1 Ibrahima N'DIAYE

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Communauté Portuaire de Gennevilliers"

Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4.000 € à l'association "Communauté Portuaire de Gennevilliers" afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route entre l'association et la Ville pour l'organisation d'un E-salon de l'emploi en partenariat avec Pôle Emploi et la Direction pour le Développement de l'Emploi et de l'Insertion (DDEI), visant à rapprocher l'offre locale et la demande portuaire.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville à Gennevilliers - Rapport année 2020

Il s'agit de présenter le rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la Ville à Gennevilliers pour l'année 2020.

Vote : Prend acte

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Karaté Académie Premium"

Une nouvelle association sportive nommée "Karaté Académie Premium" s'est créée récemment. Cette académie propose une préparation athlétique et mentale au plus haut niveau de karaté ainsi que des entraînements réguliers et un suivi de ses adhérents compétiteurs dans la durée. Il s'agit d'un projet solidaire qui établit des passerelles avec le monde de l'entreprise notamment au travers d'un dispositif de parrainage innovant et d'un projet citoyen avec un accompagnement scolaire et des cours thématiques (anglais, coaching mental) avec des professionnels. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 4.000 € pour les accompagner dans ces projets.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 36 ; Contre : 3 Brice NKONDA, Karine CHALAH (représentée par Ahcen MEHARGA), Ahcen MEHARGA

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et "l'Association Centre Equestre Gennevillois" (ACEG) pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du dispositif été Les Sévines "un été eau en couleurs"

Dans le cadre de l'organisation du dispositif été les Sévines "un été eau en couleurs", l'association ACEG y participe en proposant des baptêmes de poneys du 7 juillet au 13 juillet 2021. Pour accompagner la charge de cette activité auprès de l'association, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 1.800 € pour la semaine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 34 ; NPPV : 5 Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI (représenté par Nadia MOUADDINE), Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, Céline LANOISELEE

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Office Municipal des Loisirs (O.M.L)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Office Municipal des Loisirs.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 3 Mohamed DDANI (représenté par Nadia MOUADDINE), Gwenola HAUG, Ibrahima N'DIAYE

Autorisation de signature d'une convention pour la participation de la Ville de Gennevilliers à l'organisation du colloque "l'école primaire au XXIe siècle"

Le colloque de "l'école primaire au XXIe siècle" est organisé par le Laboratoire EMA, CY Cergy Paris Université, l'INSPÉ de l'Académie de Versailles et de nombreux partenaires de la Recherche. Le colloque se déroule du 12 au 14 octobre 2021 à Cergy et est décentralisé toute la journée du mercredi 13 octobre sur le site de l'INSPÉ à Gennevilliers. La convention entre l'Université de Cergy et la Ville de Gennevilliers est définie en premier lieu par une subvention de 3.000 € versée par la Ville de Gennevilliers, en second lieu par le logo de la Ville présent sur les supports de communication (programme du colloque, site internet) ainsi que l'inscription de 2 agents municipaux au colloque (frais d'inscription et repas).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Modification des statuts de la Caisse des Ecoles – désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles

L'Assemblée générale de la Caisse des Ecoles s'est tenue le mardi 15 juin 2021. Au cours de cette Assemblée générale il a été décidé de porter le nombre de conseillers municipaux à 5 et le nombre d'élus sociétaires à 6. A Gennevilliers, le nombre de représentants du Conseil Municipal est actuellement de 12 (Monsieur le Maire et 11 conseillers municipaux), dépassant largement le nombre prévu par les textes. Or, l'expérience montre que ce nombre n'est pas efficient en termes de représentativité, et d'équilibre entre les représentants : la Caisse des Ecoles a des difficultés à avoir 12 élus sociétaires, correspondant au nombre de conseillers municipaux. Au-delà du problème d'équilibre, cela affaiblit la légitimité du Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Collectif Ex Nihilo Théâtre"

Le "Collectif Ex Nihilo théâtre" a été fondé en novembre 2017. Cette association collabore avec des artistes de différents milieux et celle-ci participe à la vie culturelle de Gennevilliers en dispensant des cours de théâtre pour les 5/15 ans. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1.800 € à cette association.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Loisirs

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 25.000 € à l'Office Municipal des Loisirs pour développer, en complément des vacances familiales qu'il organise chaque année, un dispositif exceptionnel de vacances solidaires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 3 Mohamed DDANI (représenté par Nadia MOUADDINE), Gwenola HAUG, Ibrahima N'DIAYE

Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Fonçière, Logement et Population, Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion entre la commune de Gennevilliers et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et autorisation de signer donnée au Maire

Le service Vélib' est déployé sur la commune depuis 2019, avec l'implantation de deux stations : Chausson - Gabriel Péri et Lucien Lanternier - Le Luth. Une troisième station est projetée au niveau du RER C Gennevilliers (en attente de l'accord d'occupation du domaine départemental). Ce service répond à un besoin et une attente de la population, et s'inscrit dans la stratégie globale de développement des modes actifs de mobilité à l'échelle de la Ville. Ainsi en 2020, ce sont plus de 12.700 vélib' qui ont été loués au départ de Gennevilliers, et 13.800 vélib' qui ont été rendus dans l'une des deux stations. L'étude de l'APUR de décembre 2015 définissait un potentiel d'implantation de cinq stations. En cohérence avec cette étude, il est proposé de poursuivre le maillage du territoire, au plus près des polarités, et de porter le nombre de stations sur le territoire à cinq. Cette décision nécessite la signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Gennevilliers et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Autorisation de signature de l'avenant au contrat n°114203 : Offre de réaménagement de prêt de la Banque des Territoires du 7 juillet 2020 souscrit par Gennevilliers Habitat, portant sur 16 lignes de prêt, garantie par la Ville de Gennevilliers, pour un montant de 14.639.043,99 €. Annule et remplace la précédente délibération U15 du 16 décembre 2020 portant sur 33 lignes de prêt

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune de Gennevilliers à hauteur de 100 % pour une offre de réaménagement de prêt d'un montant de 14.639.043,99 € souscrit par Gennevilliers Habitat auprès de la Banque de Territoires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Autorisation de signature de l'avenant au contrat n°114204 : Offre de réaménagement de prêt de la Banque des Territoires du 7 juillet 2020 souscrit par Gennevilliers Habitat, portant sur 17 lignes de prêt, garantie par la Ville de Gennevilliers, pour un montant de 70.616.370,17 €. Annule et remplace la précédente délibération U15 du 16 décembre 2020 portant sur 33 lignes de prêt

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune de Gennevilliers à hauteur de 100 % pour une offre de réaménagement de prêt d'un montant de 70.616.370,17 € souscrit par Gennevilliers Habitat auprès de la Banque de Territoires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Gennevilliers Habitat – réhabilitation de 102 logements au 5 rue des Agnettes à Gennevilliers – participation de la Ville pour un montant de 1.770.000 €

Il s'agit d'autoriser le versement par la Ville d'une subvention d'un montant de 1.770.000 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de réhabilitation de 102 logements projetée au 5 rue des Agnettes.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Gennevilliers Habitat – réhabilitation de 102 logements au 7 rue des Agnettes à Gennevilliers – participation de la Ville pour un montant de 1.770.000 €

Il s'agit d'autoriser le versement par la Ville d'une subvention d'un montant de 1.770.000 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de réhabilitation de 102 logements projetée au 7 rue des Agnettes.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Gennevilliers Habitat – réhabilitation de 36 logements aux 10 à 16 rue Marcel Lamour à Gennevilliers – participation de la Ville pour un montant de 200.000 €

Il s'agit d'autoriser le versement par la Ville d'une subvention d'un montant de 200.000 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de réhabilitation de 36 logements projetée aux 10 à 16 rue Marcel Lamour.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) - Société BETON SOLUTIONS MOBILES : demande d'avis

Il s'agit d'une demande d'avis concernant une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La société BETON SOLUTIONS MOBILES, dont le siège social est situé 9 Allée Lech Walesa 77185 LOGNES fait demande d'enregistrement, soumise à consultation du public, concernant l'exploitation d'une centrale Béton, 22 Chemin des Petits marais à GENNEVILLIERS 92230, installations soumises à enregistrement, classables sous la rubrique 2518-a (enregistrement), de la nomenclature des ICPE.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

ZAC DES AGNETTES – LOT DE CONSTRUCTION « CLAUDE ROBERT » : cession par la Ville de Gennevilliers à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine des parcelles cadastrées section AF n° 88p, 152, 154, 155p, 350p, 351p, 560p, 567p, 677 (DP B), 546 et 156 sises à Gennevilliers – 32 à 40 Rue de l'Association / Rue Claude Robert / Rue Saule, d'une superficie totale cadastrale de 2.943 m² environ

Dans le cadre de l'opération de la ZAC des Agnettes (lot dit « Claude Robert »), dont la SEMAG 92 est aménageur, les parcelles cadastrées section AF n° 88p, 152, 154, 155p, 350p, 351p, 560p, 567p, 677 (DP B), 546 et 156 sises à Gennevilliers – 32 à 40 Rue de l'Association / Rue Claude Robert / Rue Saule, d'une superficie totale cadastrale de 2.943 m² environ, appartenant à la Ville sont à céder à l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de la rétrocession par ce dernier au profit de la SEMAG 92 conformément à la concession d'aménagement de la ZAC des Agnettes et son avenant.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

ZAC DES AGNETTES – VOIE NOUVELLE CLAUDE ROBERT : cession par la Ville de Gennevilliers à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine des parcelles cadastrées section AF n° 88p, 89p, 145p, 147p, 148p, 152p, 350p, 351p, 373p, 560p, 676 (DP A) et 678 (DP C) sises à Gennevilliers – Rue de l'Association / Rue Claude Robert / Rue Saule, d'une superficie totale cadastrale de 1.214 m² environ

Dans le cadre de l'opération de la ZAC des Agnettes (voie nouvelle « Claude Robert »), dont la SEMAG 92 est aménageur, les parcelles cadastrées section AF n° 88p, 89p, 145p, 147p, 148p, 152p, 350p, 351p, 373p, 560p, 676 (DP A) et 678 (DP C) sises à Gennevilliers – Rue de l'Association / Rue Claude Robert / Rue Saule, d'une superficie totale cadastrale de 1.214 m² environ, appartenant à la Ville sont à céder à l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de la rétrocession par ce dernier au profit de la SEMAG 92 conformément à la concession d'aménagement de la ZAC des Agnettes et son avenant.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Déclassement par anticipation du domaine public communal constitué par la rue Georges Thoretton (partiellement) pour une superficie de 1.901 m² environ

Afin de poursuivre l'aménagement de la deuxième phase de la ZAC centre-ville et de la dernière phase de la ZAC Debussy/Sévines, il est nécessaire de déclasser la rue Georges Thoretton, pour une superficie d'environ 1.901 m² environ, dont l'emprise se trouve partiellement comprise dans les futurs lots à construire. Dans cette optique, la procédure de déclassement anticipé a été choisie puisqu'elle permet un déclassement alors même que la voie reste affectée à la circulation. Comme suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er au 15 février 2021 et à l'avis favorable du commissaire-enquêteur, il est proposé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement anticipé de la rue Georges Thoretton (partiellement).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Gennevilliers Habitat – Garantie d'un prêt de 1.600.000 € pour le financement de renouvellement de composants du patrimoine locatif

Il s'agit d'accorder la garantie communale à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1.600.000 € souscrit par Gennevilliers Habitat auprès du crédit coopératif, destiné à financer les opérations de renouvellement de composants réalisé en 2020.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

IV) - VŒUX

Pour le retrait de la réforme de l'assurance chômage

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 Juin 2021 à 21h30.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE Gennevilliers
HAUTS-DE-SEINE

Patrice LECLERC
Maire